

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 2002-0319/PR/MCIA portant création d'un Comité de pilotage du programme intégré relatif à une stratégie pour l'industrialisation de la République de Djibouti.

n° 2002-0319/PR/MCIA

Ministère
MINISTÈRE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE ET DE
L'ARTISANAT

Date de publication
4 mai 2002

Numéro JO
n° 9 du 15/05/2002

Date du numéro
15 mai 2002

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VU La constitution du 15 septembre 1992

VU La loi n°102/AN/00/4ème L en date du 25 octobre 2000 portant organisation et fonctionnement du Ministère du Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat

VU Le décret n°2001-0053/PRE du 04 avril 2001 portant nomination du Premier Ministre

VU Le décret n°2001-0137/PRE du 04 juillet 2001 portant nomination des membres du Gouvernement

VU Les recommandations de l'Organisation des Nations-Unies pour le Développement Industriel (ONUDI)

VU L'arrêté n°2001-0259/PRE portant création d'une équipe multidisciplinaire élargie, chargée de la préparation du DFRP final SUR Proposition du Ministre du Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat ;

TEXTE INTÉGRAL

Article 1er

Il est créé un Comité de pilotage qui est chargé du suivi et de l'exécution du Programme Intégré relatif à la promotion et au développement industriel de la République de Djibouti.

Article 2

Ce Comité de pilotage sera chargé de l'élaboration d'une politique et d'une stratégie industrielle ainsi que de la mobilisation des fonds nécessaires pour la réalisation du Programme Intégré conjointement avec l'Organisation des Nations-Unies pour le Développement Industriel.

Article 3

Ce Comité de pilotage est composé de : M.Ali Ahmed AliPrésident Directeur de l'Industrie et de l'Artisanat Melle.Ron Osman OmarVice Président Chargée du Secrétariat Technique Chef de Service du Contrôle de la Qualité et des Normes M.Aboubaker Doualeh WaisMembre Secrétaire Général du Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Environnement M.Djama Ali GuellehMembre Directeur de l'EDD ou son Représentant M.Abdoukader Hassan AliMembre Conseiller Technique du Directeur de l'ONED M.Abdoukader DileïtaMembre Représentant du Cabinet du Premier Ministre M.Ali Hassan BahdonMembre Directeur de l'Agence Nationale des Investissements M.Mohamed Omar DabarMembre Secrétaire Général Adjoint de la Chambre Internationale du Commerce et d'Industrie de Djibouti M.Moussa Ibrahim CheickMembre Directeur de l'Elevage et des Pêches M.Mohamed Abdillahi WaisMembre Directeur de l'Office National du Tourisme de Djibouti M.Abdourahman Omar HagaMembre Directeur du Département des Ressources Minières M.Houssein Mahamoud RoblehMembre Président de l'Association des Jeunes Entrepreneurs M.Aden Ahmed DoualehMembre Représentant du Port de Djibouti M.Amareh Ali SaidMembre Directeur de l'Economie Nationale M.Ali Daoud HoumedMembre Représentant de la Banque Centrale de Djibouti

Article 4

En cas de besoin, le Comité Directeur peut faire appel à toute personne, institution ou organisme public ou privé pouvant l'assister dans ses tâches.

Article 5

Le Ministère du Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat sera chargé de l'application de ce présent Arrêté.

Article 6

Le présent Arrêté qui prendra effet à compter du 04 mai 2002, sera enregistré, communiqué et publié partout où besoin sera.

*Le Président de la République
Chef du Gouvernement*

ISMAÏL OMAR GUELLEH